

Rapport de la commission chargée de l'étude du préavis municipal n°03/2023 concernant l'engagement d'un-e délégué-e durabilité, énergie, climat et mobilité, ainsi que pour les projets de développement durable 2023

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La commission chargée d'étudier le préavis n°03/2023 s'est réunie le 7 mars 2023 en présence de Monsieur Bernard Ebener, conseiller municipal. Monsieur Michel Cornut, souffrant ce jour-là, a été remplacé par Madame Audrey Antonietti.

La commission a tenu une nouvelle séance en date du 20 mars 2023, cette fois-ci dans la composition initialement prévue, pour adopter son rapport.

Ce dernier est articulé autour des deux objets distincts soumis au conseil communal par le biais du préavis n°03/2023 :

- l'engagement d'un-e délégué-e durabilité, énergie, climat et mobilité ;
- le financement des projets de développement durable 2023.

1. Engagement d'un-e délégué-e durabilité, énergie, climat et mobilité

Dans le but de disposer des ressources humaines nécessaires à la réalisation des projets en lien avec la durabilité que la Municipalité entend mener, cette dernière propose l'engagement d'un-e délégué-e durabilité, énergie, climat et mobilité en contrat à durée déterminée, soit jusqu'au 31 décembre 2025, à un taux de 80%, avec une rémunération annuelle brute de CHF 88'000.

La commission a posé diverses questions à ce propos à Monsieur Ebener.

• Existe-t-il un cahier des charges ?

En réponse à cette question, Monsieur Ebener a présenté à la commission un document intitulé « Profil du / de la délégué/e durabilité, énergie, climat et mobilité ». Il s'agit d'un cahier des charges détaillé, annexé au présent rapport.

Monsieur Ebener précise que la/ le futur-e délégué-e durabilité, énergie, climat et mobilité est envisagé par la Municipalité comme un-e chef-fe de projet qui conduirait les projets en lien avec ces thématiques, avec une formation transversale et sous la subordination de la syndique et de l'ensemble des municipaux selon les dossiers traités, puisque la durabilité peut être présente dans tous les dicastères.

• Comment a été fixé le salaire ?

Le salaire a été fixé avec l'aide de Mme Sophie Borboën, de la société Bioeco, sur la base de son expérience dans le domaine.

- **Que se passera-t-il à l'échéance du CDD en 2025 ?**

En 2025, si la municipalité souhaite poursuivre avec le/la délégué-e durabilité, elle pourrait déposer un nouveau préavis ou ajouter une ligne au budget 2026. Il y aura donc la possibilité pour le Conseil de décider la poursuite ou la cessation de ces activités à ce moment-là.

- **Quelle est l'évolution récente des ETP (Equivalent Temps Plein) des employés communaux (tous secteurs confondus)**

Législature	Population		Equivalent plein temps	
	Nombre	Evolution	Nombre	Apprentis
2011-2016	3324-3670	+ 346 + 10.4 %	23.25	4
2016-2021	3670-4326	+ 656 + 17.9 %	22.57	4
2021-2026	4326-4475	+ 149 + 3.4 %	24.10	5

Augmentation de la population depuis 2011 : + 34.6%

Augmentation des ETP de l'administration communale depuis 2011 : + 3.65 %

- **Y a-t-il une estimation des économies que la / le délégué/e durabilité pourrait apporter ?**

Monsieur Ebener estime qu'il est difficile de répondre à cette question. Le/la délégué-e durabilité permettrait de réduire les mandats données à l'extérieur (actuellement, la société Bioeco se voit confier des mandats pour CHF 7'000 à 10'000 par an), tout en ayant une meilleure connaissance des subsides possibles. Cela dit, Monsieur Ebener rappelle que le but premier de cet engagement n'est pas de faire des économies, mais bien de développer les prestations dans le domaine de la durabilité sous toutes ses formes, d'apporter ainsi une contribution à l'atteinte des objectifs de la Stratégie 2050 et enfin de répondre aux attentes élevées du Conseil dans le domaine de la durabilité.

- **Ce poste est-il pourvu dans d'autres communes similaires à la nôtre ?**

Voici les exemples que Monsieur Ebener a listé :

- Prilly CDD à 60%, 3 ans
- Orbe, déléguée durabilité 80% fixe
- Echallens, 50%
- Rolle, mandat externe équivalent 30%
- Echandens : temps partiel en CDD
- Epalinges : 60% en CDI
- Nèyruz (FR) : délégué externe à temps partiel
- Fontenais (JU) : délégué partagé avec Délémont et Porrentruy

- **Y a-t-il un organigramme de la commune, pour situer le/la délégué-e durabilité ?**

L'organigramme de la commune est publié sur son site internet. La Municipalité prendra une décision de rattachement du délégué durabilité après que le Conseil aura pris sa décision sur ce préavis.

- **Y a -t-il des descriptions de fonction précises pour les autres postes de la commune ?**

Il n'y a jamais eu jusqu'à présent de description de fonction. L'assistante RH est en train de mettre cela en place.

2. Financement des projets de développement durable 2023

La municipalité sollicite un montant de CHF 140'000 pour financer les projets de développement durable en cours ou à venir. Le préavis liste six projets concrets :

1. Revue du règlement sur la protection des arbres et inventaire des arbres remarquables : CHF 40'000.-
2. Mise en œuvre du programme « Ma commune et moi » : CHF 45'000.- (en cours)
3. Végétalisation dans le territoire urbanisé : CHF 30'000.-
4. Continuation programme Cité de l'énergie : CHF 10'000.- (en cours)
5. Plan climat : CHF 10'000.- (en cours)
6. Soutien pour vaisselle réutilisable : CHF 5'000.-

La commission a posé diverses questions à ce propos à Monsieur Ebener.

- **Existe-t-il un subside cantonal pour le recensement des arbres ?**

Après vérification, il existe une subvention cantonale, dont le montant maximal est 6000 CHF.

- **Pourquoi est-ce qu'il n'y a pas un employé de la commune qui s'occupe de compter les arbres ?**

Parce qu'il ne s'agit pas juste de les compter, mais aussi de définir leur valeur écologique et financière. Une échelle de valeur pourra être établie qui sera utile à la mise à jour du règlement.

- **Pouvez-vous préciser le financement du projet Ma commune et moi ?**

Il s'agit d'un projet proposé par Romande énergie, prévu en deux phases (20 familles en avril et 20 familles en octobre-novembre). Pour l'instant, 6 familles sont inscrites. La commune finance 640 CHF par famille et la famille paie 90 CHF. Il y a aussi un montant forfaitaire pour le démarrage. Le montant de 45 000 CHF est le montant maximal que la Municipalité a décidé d'allouer pour ce projet selon les inscriptions.

- **Est-ce que ce genre de programme pourrait rentrer dans la liste des subsides accordés avec le fond de développement durable ?**

Cela pourrait être envisagé à l'avenir.

- **Comment a été fixé le montant pour la végétalisation dans le territoire urbanisé ?**

C'est une estimation.

- **Qu'est-ce que les labels tels que « Cité de l'Énergie » apportent à la commune ?**

Ces labels permettent de se doter de lignes directrices à long terme, et facilitent le suivi de leur mise en œuvre.

- **Comment est fixé le montant indiqué pour le programme Cité de l'énergie ?**

C'est un montant forfaitaire.

- **En quoi consiste le soutien pour de la vaisselle réutilisable ? La commune compte-t-elle acheter de la vaisselle ?**

Non, la commune ne compte pas acheter de la vaisselle réutilisable pour l'instant, mais le but est d'aider financièrement les sociétés locales pour louer une telle vaisselle à l'occasion des événements qu'elles organisent.

La commission remercie Monsieur Ebener pour sa disponibilité et ses réponses aux questions.

3. Discussions de la commission :

La majorité de la commission se déclare convaincue de la nécessité du recrutement de la / du délégué/e durabilité. Elle est d'avis que l'on ne peut pas simplement considérer que les Municipaux peuvent en faire toujours plus dans le même temps ou que leur rôle doit être à la fois opérationnel et politique. Il serait également illusoire de compter sur le service technique par exemple, service qui a dû engager pour répondre aux demandes courantes standards.

Soucieuse d'équité intergénérationnelle, la majorité de la commission estime aussi qu'il est nécessaire d'investir dans un tel projet à moyen et long terme. Pour respecter l'Accord de Paris, notre administration devrait réduire ses émissions de CO2 de 50% d'ici 2030 et de 100% d'ici 2050. Si chacun attend que les autres fassent les premiers pas, rien ne sera entrepris et nous continuerons à « marcher donc comme des zombies vers l'apocalypse », pour reprendre les termes du secrétaire général de l'ONU.

La commission relève encore à toutes fins utiles que le tableau en p. 7 du préavis indique en titre « Engagement d'un.e délégué.e durabilité durabilité, énergie, climat et mobilité, ainsi que pour les projets de développement durable 2023 », mais que seuls apparaissent les montants des projets, autrement les investissements. Par ailleurs, étant donné qu'il est clairement indiqué dans ce même tableau que ces projets seraient financés par des liquidités, et que le salaire d'un.e délégué.e durabilité durabilité, énergie, climat et mobilité ne peut être payé par un emprunt, la commission propose à l'unanimité d'amender la dernière conclusion en retirant la possibilité de financer cet engagement et les projets susmentionnés par un emprunt.

4. Conclusions :

Au vu de ce qui précède, la commission vous invite, à la majorité de ses membres, à soutenir ce préavis tel qu'amendé et à adopter les conclusions suivantes :

Le conseil communal de Cossonay

- Vu le préavis municipal n° 03/2023 concernant l'engagement d'un.e délégué.e durabilité, énergie, climat et mobilité, ainsi que pour les projets de développement durable 2023,
- Après avoir pris connaissance du rapport de la commission chargée d'étudier cette affaire ;
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

Décide :

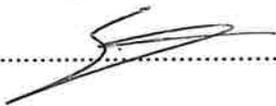
- D'autoriser à financer l'engagement d'un-e délégué-e durabilité, énergie, climat et mobilité en CDD jusqu'en 2025 par un supplément de 88'000.- au budget 2023, puis par une ligne aux budgets 2024 et 2025 du même montant ;
- D'autoriser la Municipalité à réaliser les travaux et projets mentionnés représentant un montant total de CHF 140'000.- et à les financer au travers d'un budget supplémentaire de Fr. 140'000.- au budget 2023 ;
- De financer cet engagement ainsi que les travaux et projets susmentionnés par les liquidités courantes ou par un emprunt aux meilleures conditions auprès d'un établissement financier.

Pour la commission :

Géraldine Schärer


.....

Thomas Sigrist


.....

Michel Cornut (rapporteur)


.....

Cossonay, le 21 mars 2023



COMMUNE DE COSSONAY

Critères souhaités

Bonnes connaissances générales de toutes les politiques publiques au niveau communal vaudois.

Expérience dans la gestion de projet.

Compétences sociales et qualités personnelles (savoir-être)

Capacité à travailler de façon transversale avec une multitude d'acteurs, internes et externes, aux compétences et profils variés, afin de dégager une vision partagée et consensuelle de l'action municipale ;

Capacité à gérer la grande marge de manœuvre à disposition en respectant les orientations politiques décidées ;

Capacité à argumenter et convaincre afin de fédérer autour de ses idées ;

Esprit d'initiative et caractère proactif ;

Excellentes capacités relationnelles et entregent.



COMMUNE DE COSSONAY

Profil du / de la délégué/e Durabilité, énergie, climat et mobilité.

Position hiérarchique du poste

Le/la délégué/e durabilité, énergie, climat et mobilité est subordonné/e administrativement à la Syndique et aux membres de la Municipalité selon les dossiers traités.

Buts de la fonction

La Municipalité s'étant engagée à renforcer et accélérer son action communale formulée dans le plan de législature 2021-2026 en matière de durabilité, transition énergétique, climatique et mobilité, le rôle du/de la délégué/e est essentiellement stratégique et éminemment transversal.

Le/la titulaire du poste est essentiellement un/une gestionnaire, un conducteur de projet en interaction avec des groupes de travail internes à la commune ou/et avec des ressources extérieures.

Responsabilités principales

Soutenir la Municipalité à la réalisation des objectifs environnementaux cités dans le programme de législature 2021-2026 ;

Être une force de propositions en vue de développer les actions communales dans les domaines de durabilité, énergie, climat et mobilité ;

Apporter un soutien aux Municipaux et services, les accompagner dans la mise en oeuvre de projets inscrits dans les Plan Cité de l'Énergie et climat ;

Elaborer et mettre en oeuvre un système de monitoring permettant de suivre l'avancement des Plan Cité de l'Énergie et climat et de ses effets (émissions de CO₂, adaptation au changement climatique), le cas échéant le faire évoluer ;

Evaluer les projets communaux du point de vue de la durabilité et proposer des solutions pour renforcer leur prise en compte des enjeux de durabilité ;

Communiquer sur la stratégie de développement durable (à l'interne et à l'externe), d'entente avec la Municipalité ;

Elaborer et mettre en oeuvre des actions de sensibilisation et d'incitation à l'attention de divers publics en matière climatique & de développement durable ;

Assister et conseiller la Municipalité sur tout dossier ayant trait à la thématique de la durabilité ;

Renforcer, en complément des contacts spécifiques assurés par la Municipalité et les services, les relations et les partenariats avec d'autres communes, la Région, les associations, le Canton, ainsi qu'avec les acteurs de la société civile et privée et exploiter les synergies possibles ;



COMMUNE DE COSSONAY

Assurer la promotion de la durabilité au sein de l'administration en suscitant, en élaborant et/ou en mettant en oeuvre, avec les services concernés, des actions concrètes de sorte que la Commune devienne exemplaire dans le domaine ;

Concevoir tous les documents à soumettre au Conseil communal et à la Municipalité lorsque le sujet lui a été attribué ; assister la Municipalité dans la défense de ceux-ci, notamment auprès des commissions du Conseil communal ;

Conseiller la Municipalité dans une perspective de renforcement de la prise en compte des enjeux de durabilité.

Complexité de la tâche, de l'environnement de travail, difficultés majeures, challenges

La nature stratégique et de coordination générale des missions du/de la délégué/e, couplée au large périmètre du champ couvert par la notion de durabilité, implique entre autres de :

- établir des relations de confiance réciproque avec les services les plus concernés ;
- respecter la gouvernance décidée par la Municipalité, en restant en tout temps au juste niveau d'implication dans les projets des services, c'est-à-dire en les accompagnant et les soutenant sans remettre en cause les responsabilités qui leur reviennent ;
- faire preuve d'une priorisation constante dans le choix des dossiers et des thématiques à privilégier en termes d'implication en temps, en énergie et en budget.

Pouvoir de décision, autonomie

Ce poste dispose d'une grande autonomie pour tenir compte de son caractère stratégique et transversal.

La personne qui l'occupe bénéficiera de contacts réguliers avec la Syndique ainsi que les membres de la Municipalité selon les dossiers traités. Elle participera aux différents groupes de travail nécessaires à l'accomplissement du cahier des charges.

Connaissances et compétences professionnelles requises (savoir-faire)

Formation universitaire/brevet fédéral de spécialiste nature et environnement ou de conseiller en environnement ou formation équivalente en lien avec les thématiques du climat et/ou de la durabilité ;

Expérience dans des fonctions à caractère stratégique et/ou de coordination transversale, idéalement dans une collectivité publique ;

Excellentes capacités de priorisation, d'organisation, d'anticipation et d'autonomie ;

Excellentes compétences rédactionnelles ;

Aisance avec les chiffres ;

Bonne résistance au stress.

Aisance dans la communication orale et écrite